

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 octobre 2024**

### **Liste des Délibérations :**

**Délibération n° 2024/18 :** Délibération complémentaire pour l'acquisition amiable du bâtiment et terrains situés impasse des douves et route de Soupex (parcelles U 916, U 748, U750, U 865, U745, U 746 U 941) pour le futur atelier municipal – décision de rajouter la parcelle U 841 sans modification du prix fixé le 4 septembre 2024 par délibération n° 2024/15

**Délibération n° 2024/19 :** décision de réalisation des travaux de voirie en deux phases : Phase 1 en 2024 : VC N° 2 chemin des Pages, Phase 2 en 2025 VC N° 4 en direction des Clauzes

**Délibération n° 2024/20 :** Délibération décidant l'adhésion à la convention de CDG 11 pour le risque Prévoyance

**Délibération n°2024/21 :** Demande de subventions auprès du Conseil départemental et de l'Etat dans le cadre de la DETR pour l'aménagement du futur atelier municipal

**Délibération n° 2024/22 :** Contrat d'entretien du réseau éclairage public avec la société ROBERT

**Délibération n° 2024/23 :** Décision de commande de boîtes de chocolats pour les colis de fin d'année des personnes de plus de 65 ans au profit de la coopérative scolaire de l'Ecole RPI AIROUX MONTFERRAND

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Entretien de la mare :** Monsieur le Maire indique que la mare du village doit être assainie. Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire

- de réaliser la vidange, le curage et la sécurisation des fondations si nécessaires. Il indique que la mare est étanche, le fond est bétonné et sa profondeur varie entre 1.5 m et 2m. Cette dernière est alimentée par une source. Actuellement la mare est toute verte et n'a pas été nettoyée depuis plus de 30 ans. Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Vallez pour ces travaux : coût 14582.00 € HT
- de mettre en place une pompe de brassage et la mise en place de plantes filtrantes afin de limiter les dépôts de vase et d'assainir l'eau stagnante. Monsieur le Maire donne lecture du devis SARL CHAUBET EAU VERT PAYSAGE (6920.00 € HT)

Monsieur le maire indique la possibilité d'obtenir une subvention du fonds Vert. Le Conseil municipal à l'unanimité est favorable à cette demande de subventions Fonds Vert. Ce dossier sera présenté lors du prochain conseil municipal pour la demande de subventions.

**Opération Brioches au profit de l'AFDAIM :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la vente de brioches au profit de l'AFDAIM au secrétariat de mairie.

**Invitation formation élus organisée par l'association des maires de l'Aude :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Association des Maires de l'Aude organise une session d'information, pour les élus, sur le thème « la lutte contre l'habitat indigne » mercredi 6 novembre 2024 de 9h à 12h à la Maison des Collectivités. Les conseillers municipaux intéressés par cette session d'information devront en informer le secrétariat pour l'inscription.

**Présentation du bilan de projet de territoire de la CCCLA :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la présentation du bilan de projet de territoire de la CCCLA. Cette présentation aura lieu pour le conseil municipal d'Airoux le 7 novembre 2024 à 18h salle du conseil municipal. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à y participer.

**Organisation cérémonie du 11 novembre :** Monsieur le Maire propose le dimanche 10 novembre 2024 à 11 heures avec la cérémonie au monument aux morts suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes

**Panneaux d'indication des lieu-dits :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les panneaux d'indication qui étaient manquants pour certains écarts ont été posés la semaine dernière et vendredi deux panneaux ont disparus pour les écarts En Cabanel – Jean-le-Vert.

Le 29 octobre 2024

Le Maire

Cédric MALRIEU



Selon les nouvelles règles de publicité, Le procès-verbal est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune <https://www.airoux.fr>